Formation

LES FONDAMENTAUX DU DROIT DES ÉTRANGERS

La Fédération des acteurs de la solidarité met en place une formation intitulée « Les Fondamentaux du Droit des Etrangers » dans le cadre d'une action collective nationale financée par UNIFAF.

L'accompagnement de personnes étrangères est souvent aux frontières de plusieurs champs d'intervention : accompagnement social, accompagnement aux soins, accompagnement en mesures éducatives. Les questions relatives au droit au séjour et à l'accès à la nationalité sont centrales dans cet accompagnement et déterminent différents aspects du projet d'insertion et de vie des personnes sur le territoire : accès aux droits, logement, emploi, réunification ou regroupement familial…

Il est nécessaire pour les professionnels intervenant auprès de ce public de s'approprier le cadre général d'intervention du droit des étrangers pour déterminer leur capacité d'agir et d'anticiper certaines démarches. Enfin il est crucial de leur permettre d'identifier sur leur ter-ritoire d'intervention les structures relais devant permettre d'accompagner à l'accès au droit.

La formation vise à professionnaliser largement les acteurs du champ de la lutte contre les exclusions aux fondamentaux du droit des étrangers.

Attention : formation réservée aux adhérents à UNIFAF (100% prise en charge)

Dates

14 ET 15 NOVEMBRE 2019
28 ET 29 NOVEMBRE 2019
12 ET 13 DÉCEMBRE 2019

Objectifs

- Connaître et comprendre les différentes conditions et procédures d'accès à la nationalité française et au regroupement familial.
- Connaître et comprendre les différentes catégories de titres de séjour, les procédures et pré-requis pour y accéder ainsi que les droits afférents à chacune de ces catégories.
- Comprendre les mesures d'éloignement et les décisions individuelles relevant de l'application des règles du droit au séjour pour orienter et accompagner de manière adéquate les personnes.Identifier les voies de recours possibles et appréhender la notion de l'urgence en fonction de chaque situation.
- Savoir accompagner les personnes en situation administratives précaires du fait d'un refus de leur demande de titre de séjour.
- Etre en capacité de mobiliser les partenaires pour améliorer l'accompagnement des personnes étrangères (interprètes et structures relais du territoire).

Prérequis

Six mois d'expériences dans le secteur social auprès, entre autres, de personnes étrangères.

Contenu

- Les différents titres de séjour et cartes de résidents : conditions et procédures d'obtention
- L'autorisation d'exercer un travail salarié en France selon les titres de séjour
- Les procédures de réunification/regroupement familial.e et d'accès à la nationalité
- Les recours contre les refus d'octroi de titre de séjour
- Les mesures d'éloignement du territoire français et décisions associées
- Le recours à l'interprétariat dans le cadre de l'accompagnement social
- Travailler avec des structures relais pour l'accompagnement des personnes étrangères

Informations complémentaires et inscriptions : ICI

Fédération des acteurs de la solidarité ÎLE DE FRANCE

OPCO SANTÉ